

Rencontre du 6 janvier ADEPAL / Commune de Plateau-des-Petites-Roches

Présents : Gérard DANGER, Michel COMBE, et un autre membre de l'ADEPAL, Alain ROUGIER, Monique CHANCEAUX et Sandrine ZANGHERI

La rencontre a pour but de répondre aux interrogations de l'ADEPAL en ce qui concerne le projet d'accompagnement des personnes âgées et handicapées sur le Plateau.

Madame Monique CHANCEAUX rappelle que les questions de l'ADEPAL relèvent du CCAS. Elles ont été présentées aux membres du CCAS. Elle précise également que les réponses apparaissent dans les comptes-rendus du CCAS, affichés et publiés sur le site du plateau.

Point sur l'état d'avancement du questionnaire : Pierre PAUGET, chargé du regroupement des données, est hospitalisé actuellement. Les membres de l'ADEPAL espèrent que les données seront exploitables rapidement.

250 Personnes ont été vues dans le cadre de l'enquête ; les bénévoles se concentrent désormais sur le sondage des personnes les plus anciennes et à mobilité réduite.

En ce qui concerne les demandes en faveur du déneigement des personnes âgées : Monsieur le Maire rappelle que d'un point de vue légal, la commune ne peut pas concurrencer des services privés. Certains artisans du plateau proposent des services de déneigement : Agaci, Benjamin TOURNOUD, SOLIDACTION, Briec. Les particuliers peuvent les payer en chèques CESU. La commune propose une convention avec les particuliers pour le déneigement avec passage du chasse neige. Le déneigement est également un bon moyen de promouvoir et privilégier l'entraide entre voisins.

Ouverture des cantines scolaires aux personnes âgées : le projet de l'ADEPAL est de lutter contre la solitude. Si l'idée est très intéressante et que sur le principe la commune est d'accord, il faudra être vigilant quant à la capacité du restaurant scolaire. Le repas sera payant. Ce serait bien de faire un essai avant les vacances.

Demande d'un local pour stocker du matériel para médical : le projet consiste à coordonner les demandes des usagers qui ont des besoins périodiques et le matériel du Centre de Soins infirmier qu'il pourrait mettre à disposition. Le problème est que le centre de soins infirmier ne sait pas où stocker ce matériel. Le matériel serait géré par le CSI. Il faut que cette association contacte la Mairie pour voir les solutions à mettre en œuvre.

Collecte des denrées pour Solid'action et aide alimentaire : problème de manque de bénévoles : Madame Monique CHANCEAUX présente le travail en cours avec le nouveau directeur pour caler une organisation satisfaisante pour tout le monde.

Puis les interrogations figurant dans le courriel du 19 décembre 2019 sont reprises :

1 - Oui les élus souhaitent que les personnes âgées vivent le plus longtemps possible dans leur domicile.

2 – L'ADMR ne fait pas de demande de financement, ni pour un projet d'investissement dans le cadre des appels à projet, ni dans le cadre de subventions de fonctionnement. Les élus ne sont pas opposés à aider financièrement l'ADMR, il faut que l'association fasse une demande, qui présente son projet et un plan de financement.

La commune aide financièrement le centre de soins infirmiers.

Gérard DANGER explique qu'il y a une plainte des usagers, car il manque du personnel d'aide à la personne. L'ADMR ne permet pas les heures supplémentaires aux salariés, car cela coute trop cher.

Il faut que l'ADMR fasse une demande d'aide à la commune. Une réunion est prévue le 15 janvier avec l'ADMR et le CSI ; l'ADEPAL demandera à l'association de se rapprocher de la commune.

3 – Edition d'un annuaire spécial personnes âgées avec demande de prise en charge par le CCAS : il existe déjà différents outils, tels que l'annuaire des solidarités, édité par la CCLG, le plateau pratique : quel est l'intérêt d'une nouvelle publication ? Qu'y aura-t'il dedans ?

Gérard DANGER explique combien il est compliqué pour les personnes âgées de faire certaines démarches ; cela leur devient très compliqué. Il souhaite faire un fascicule simplifié, qui ne sera destiné qu'aux personnes âgées. Il sera assemblé par thème : médical, repas, entretien jardin.... L'Association projette de faire elle-même la maquette.

L'ADEPAL doit présenter son projet à la commission CCAS, qui ne pourra statuer que si elle a toutes les informations relatives à ce projet : contenu, destinataires, mises à jour....

4 – Les frais de création d'une association et l'assurance n'entre pas dans des critères éligibles aux subventions de la commune.

Il est conseillé de faire une demande de subvention sur un projet global. On ne peut pas travailler au coup par coup avec toutes les associations du plateau, répondre à des sollicitations multiples.... La commune est prête à travailler en partenariat avec l'association pour monter son projet.

Des bénévoles interviennent déjà pour des actions pilotées par la commune : commission CCAS, Aide alimentaire.... Tout bénévole intervenant pour la commune, sur le territoire de la commune est couvert pas la responsabilité civile de la commune en cas de sinistre dans le cas de son action bénévole.

S'il a un accident corporel, c'est sa sécurité sociale qui le prend en charge, et s'il a un accident de voiture, c'est sa propre assurance véhicule qui joue.

Par contre, il reste responsable s'il commet un acte délictueux.

5 - Demande d'indemnisation pour l'enquête réalisée auprès des personnes âgées : aucune indemnisation n'est prévue par la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet « vivre et vieillir sur le plateau », signée par l'ADEPAL et le CCAS.